

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

MESSAGE DE MONSIEUR FRANCO MARIA MALFATTI,
PRESIDENT DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES AU CONGRES DE L'ASSOCIATION DES
JOURNALISTES EUROPÉENS A LUXEMBOURG

16 - 18 octobre 1970

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je suis au regret de ne pouvoir prendre la parole devant votre Congrès, comme je l'aurais vivement désiré, pour vous témoigner, à vous membres de l'Association des journalistes européens, l'intérêt et l'approbation sans réserves de la Commission que je préside à l'égard de l'œuvre importante que vous, journalistes militants de l'idée européenne, vous menez en faveur de l'union des peuples européens.

Votre Association est un des instruments les plus indispensables à la nécessaire intégration entre les institutions européennes et l'opinion publique parce que ses membres sont les premiers défenseurs des bonnes raisons de notre entreprise et sont le mieux à même d'apprécier les finalités des efforts que nous accomplissons et les bonnes raisons de la cause que nous sommes appelés à servir.

M. Borschette, membre de la Commission, vous exposera plus en détail la situation de l'intégration européenne aujourd'hui et les idées qui constituent le programme de la Commission que je préside. Pour ma part, je voudrais seulement, dans ce bref message, soumettre à votre réflexion quelques idées générales qui méritent, me semble-t-il, d'être rappelées à l'ouverture de vos travaux.

Je voudrais avant tout souligner que, au moment où la Communauté se prépare à une véritable relance sur la base des grandes décisions politiques prises à La Haye, elle fait la preuve d'un degré important de maturité. Nous sommes parvenus à une phase où les Etats membres, et avec eux les citoyens de la Communauté, manifestent une confiance suffisante dans la Communauté comme réalité acquise et comme principal cadre de référence pour des actions futures allant au-delà de la lettre des Traités. Certes, les traités ne sont pas dépassés, même si dans les détails ils peuvent donner l'impression de fixer des priorités pour des objectifs dont l'importance est moins actuelle, tandis qu'ils en passent sous silence d'autres qui ont acquis maintenant un caractère d'urgence. C'est sur la base des traités actuels que la Communauté a réalisé l'union douanière, et c'est à partir des traités qu'elle s'est engagée à créer l'union économique et monétaire qui n'y était esquissée que de façon vague. Ils sont par ailleurs le point de départ de cette réforme indispensable que justement la réalisation du grand objectif de l'union économique et monétaire rendra nécessaire, pour mieux répartir les fonctions et les pouvoirs entre les institutions et mieux préciser et élargir la participation populaire à la formation des

décisions communautaires. Enfin, les objectifs politiques des traités restent d'une grande actualité et ils ont même reçu une confirmation et des motivations plus nombreuses par le communiqué de La Haye et ce qui a suivi.

Une Communauté qui a atteint la maturité, qui se donne de nouveaux objectifs d'importance primordiale pour l'avenir des peuples européens requiert une Commission active et dynamique, consciente du caractère irremplaçable de ses fonctions. A ce propos (comme je connais la sensibilité que vous avez toujours manifestée à l'égard du rôle de la Commission), permettez-moi de souligner l'originalité de la position de la Commission dans l'ensemble institutionnel communautaire, position qui n'est assimilable à celle d'aucun organe constitutionnel interne à nos pays, mais qui n'en n'est pas moins importante. Les pouvoirs exclusifs d'initiative et les pouvoirs toujours croissants de gestion, assortis d'une position d'indépendance dont il existe des garanties absolues, font que la Commission est à même de mener une action politique incessante et irremplaçable, d'autant plus irremplaçable dans cette nouvelle phase de maturité communautaire.

Je puis vous assurer que la Commission que je préside entend exercer son action en parfaite connaissance du rôle qui lui est assigné par les Traités, et que personne n'a le droit de craindre d'éventuelles atteintes à ses prérogatives. Du reste, une diminution de son rôle ne serait dans l'intérêt d'aucun Etat membre ni des autres institutions, parce qu'elle reviendrait à enlever une grande partie du dynamisme dont la Communauté a besoin pour réaliser les objectifs qu'elle poursuit tout en rendant plus difficile et plus lointaine la réalisation de l'intégration européenne, tant dans le domaine économique que dans le domaine politique.

Pour conclure sur ce point, je puis vous dire, comme homme politique, que j'estime présider un collège qui a des fonctions politiques et qui les exerce en étroite collaboration avec les autres institutions, en n'étant responsable que devant le seul Parlement européen. Certes, le fonctionnement des institutions n'est pas parfait, et de même que la Commission entend améliorer son propre fonctionnement et celui de ses services, de même elle fera tous ses efforts pour parfaire ses rapports avec le Conseil, pour que les institutions communautaires soient à la hauteur des espoirs des gouvernements et des citoyens des Etats membres.

Le second point que je me permettrai d'évoquer dans ce bref message est celui de l'élargissement de la Communauté, en relation avec son renforcement. Je disais tout à l'heure que la Communauté est aujourd'hui mûre pour se donner de nouveaux objectifs et de nouveaux programmes: elle est donc également mûre pour l'élargissement, et je tiens à répéter qu'il n'y a pas contradiction entre renforcement et élargissement. Bien plus, le fait que la Communauté se donne de nouveaux buts, qu'elle se donne un programme pour la création de l'union économique et monétaire et en décide les étapes et les objectifs, permet aux pays candidats de mieux apprécier leur propre intérêt à devenir membres de la Communauté. L'option politique faite par les pays candidats en demandant l'adhésion peut donc être à nouveau confirmée au cours des négociations avec davantage de validité, en évitant une comptabilité minutieuse d'avantages et de désavantages qui est difficile et en tout cas arbitraire, étant donné que la seule appréciation à faire est celle de l'opportunité politique de l'adhésion aux objectifs globaux de notre entreprise. En d'autres termes, les négociations qui, je le crois fermement, seront menées à bien, pourront aboutir d'autant plus vite et d'autant plus aisément que les négociateurs, et en particulier les pays candidats, tiendront compte de l'intérêt politique à participer activement à l'intégration économique et politique de l'Europe.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Une Communauté qui s'inspire de tels principes ne peut réaliser ses propres finalités sans votre aide active et constante. Elle doit fuir l'isolement et rechercher toujours davantage le contact, la participation et la discussion de l'opinion publique. Elle recherche les critiques, les sollicitations, les rappels à la réalité que vous êtes seuls à pouvoir lui donner, en vous faisant les interprètes auprès de nous de l'opinion publique. Mais la Communauté - et surtout la Commission - recherche et sollicite aussi le rappel aux principes quand d'aventure il est nécessaire.

Cette invite est l'encouragement que je me suis permis de vous faire parvenir en souhaitant plein succès à vos travaux.